



MOTOKRZR^{MC} K1m



MOTODÉPART

mise en route

Vous pouvez télécharger la version complète de ce guide à l'adresse suivante :
www.motorola.ca/K1mBellsupport/fr
installation de la batterie et de la carte mémoire

- ❶ Appuyez sur le bouton de déclenchement du couvercle. ❷ Retirez le couvercle.



- ❸ Soulevez et faites pivoter de côté le rabat de caoutchouc.

- ❹ Insérez la carte mémoire dans la fente.



mise en route

- ❺ Poussez la carte dans la fente jusqu'au fond. ❻ Remplacez le rabat de caoutchouc (par-dessus la carte mémoire).



- ❼ Insérez la batterie. ❼ Remettez le couvercle en place.



mise en route

charge de la batterie

Les batteries neuves ne sont pas complètement chargées. Branchez le chargeur sur le téléphone et sur une prise électrique.




Plusieurs secondes pourraient s'écouler avant le début de la charge de la batterie. L'indicateur de charge de la batterie clignote sur l'écran externe du téléphone durant le processus de charge. Lorsque le processus de charge est terminé, l'indicateur de charge de la batterie cesse de clignoter et le message **Charge complète** s'affiche sur l'écran interne.

Pour obtenir des conseils au sujet de la durée de vie de la batterie et du processus de charge, consultez la section suivant le chapitre « messages texte ».


mise en route

mise sous tension et hors tension du téléphone

Maintenez enfoncée la touche  durant quelques secondes, ou jusqu'à ce que l'écran s'allume ou s'éteigne.




acheminement d'un appel

Entrez un numéro de téléphone et appuyez sur .




réponse à un appel

Lorsque votre téléphone sonne ou vibre, appuyez sur .



fin d'un appel

Appuyez sur .




information de base

votre téléphone




information de base

menus

❶ Appuyez sur la *touche centrale*  pour ouvrir le **Menu principal**.



❷ Appuyez sur la *touche de navigation*  vers le haut, le bas, la gauche ou la droite pour mettre un élément de menu en surbrillance.




❸ Appuyez sur **SÉLECTIONNER** (la touche programmable de gauche) pour choisir l'élément en surbrillance.



information de base

appels d'urgence

Pour composer un numéro d'urgence :

Appuyez sur les touches du clavier pour composer le numéro d'urgence, puis appuyez sur  pour passer l'appel.



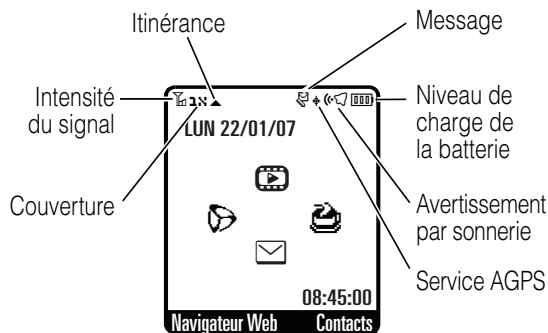
Votre fournisseur de services programme un ou plusieurs numéros de téléphone d'urgence (comme le 911) que vous pouvez appeler en toutes circonstances, même lorsque le téléphone est verrouillé.

Remarque : les numéros d'urgence varient selon le pays. Les numéros d'urgence préprogrammés sur votre téléphone ne fonctionnent pas nécessairement dans tous les pays. Il est également possible qu'un appel d'urgence ne puisse être acheminé en raison de problèmes d'interférence, de réseau ou d'environnement.

information de base

indicateurs d'état

Des indicateurs d'état s'affichent dans la partie supérieure de l'écran d'accueil :



Remarque : il est possible que l'écran d'accueil de votre téléphone diffère de celui illustré ci-dessus.

information de base

hiérarchie des menus

- Contacts**
 - Derniers appels**
 - Reçus
 - Composés
 - Bloc-notes
 - Durée des appels*
 - Durées de données*
 - Volume de données*
 - Messagerie**
 - Boîte vocale
 - Nouveau message
 - Boîte réception
 - Boîte envoi
 - Mess préfab
 - Brouillons
 - Alertes navigateur
 - Navigateur Web**
 - Galerie médias**
 - Caméra
 - Images
 - Sons
 - Vidéos
 - Caméra vidéo
 - Multimédia
 - Lecteur MP3
 - Jeux & Apps**
 - Réglages**
 - Modes de sonnerie
 - Personnaliser
 - Config. en appel
 - Sécurité
 - Config. initiale
 - Réseau
 - Réglages véhicule
 - Casque
 - Adresse
 - Connexion
 - Rég apps
 - Outils**
 - Calculatrice
 - Calendrier
 - Enregistrements vocaux
 - Réveille-matin
 - Mode avion
 - Info tél.**
- Cette hiérarchie est celle du menu principal standard. Le menu du téléphone peut varier légèrement.
- *Fonctions offertes en option

personnalisation

changement de la sonnerie de votre téléphone

Pour modifier le volume de la sonnerie :

Recherche : > **Réglages** > **Modes de sonneries** > **Mode** **Détail** > **Volume sonnerie**

Appuyez sur vers le haut ou vers le bas pour augmenter ou diminuer le volume de la sonnerie, puis appuyez sur **Ok**. (En mode **Silencieux**, il est impossible de modifier le volume.)

Pour définir une sonnerie :

D'abord, réglez le **mode** à **Fort**, **Doux** ou **Vibration** puis **sonnerie** :

Recherche : > **Réglages** > **Modes de sonnerie** > **Mode**

Ensuite, modifiez le paramètre **Mode** **Détail** :

Recherche : > **Réglages** > **Modes de sonnerie** > **Mode** **Détail**

- 1 Faites défiler jusqu'à **Appels** et appuyez sur **Changer**.
- 2 Faites défiler jusqu'à une sonnerie et appuyez sur **Sélectionner**.

personnalisation

réglage du téléphone au mode Vibration

Recherche : > **Réglages** > **Modes de sonnerie** > **Mode**

Faites défiler jusqu'à **Vibration** et appuyez sur **Sélectionner**.

choix du papier peint et de l'économiseur d'écran

Recherche : > **Réglages** > **Personnaliser** > **Papier peint** > **Image**

Recherche : > **Réglages** > **Personnaliser** > **Économiseur d'écran** > **Image**

Faites défiler jusqu'à une image et appuyez sur la touche centrale .



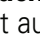
Pour prolonger la durée de vie de la batterie, désactivez l'économiseur d'écran.

lecteur de musique


écoute de musique – rabat ouvert


Recherche :  >  Galerie médias > Lecteur MP3

pause/lecture Enfoncez, puis relâchez la touche de navigation centrale .


avance rapide Maintenez enfoncée la touche  vers la droite (pendant au moins deux secondes).


passer à la chanson suivante Appuyez sur  vers la droite, puis relâchez.

rembobinage Maintenez enfoncée la touche  vers la gauche (pendant au moins deux secondes).

revenir au début de la chanson Après que les deux premières secondes de la chanson se sont écoulées, appuyez sur  vers la gauche, puis relâchez.

lecteur de musique

revenir à la chanson précédente Au cours des deux premières secondes de la chanson, enfoncez puis relâchez  vers la gauche.

défiler vers le haut/bas dans la liste Appuyez sur  vers le haut ou vers le bas.

désactiver Appuyez sur .

écoute de musique – rabat fermé



commandes vocales

utilisation des commandes vocales

Appuyez sur la **touche vocale**, puis relâchez-la. Votre téléphone fait entendre « Dire une commande », puis affiche les commandes suivantes :



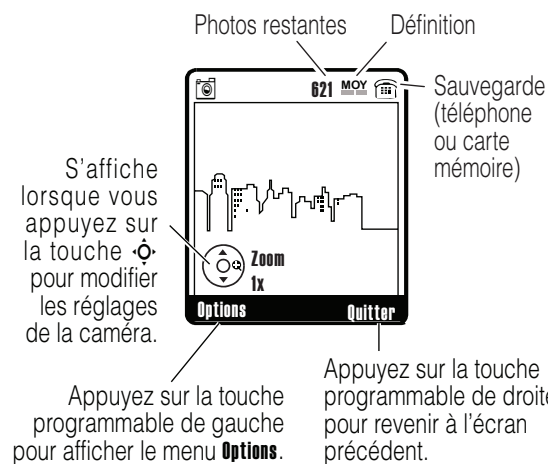
Pour la commande **<Nom ou numéro>**, dites le numéro de téléphone ou le nom d'une entrée figurant dans votre liste de **Contacts**.

- Appeler <Nom ou numéro>** faire un appel par composition vocale
- Envoyer texte <Nom ou numéro>** envoyer un message texte
- Envoyer photo <Nom ou numéro>** envoyer un message multimédia
- Rechercher <Nom>** trouver une entrée dans les **Contacts**
- Ouvrir <Appli>** raccourci vers **Boîte vocale, Caméra, Recomposition, Appels reçus**
- Vérifier <Entrée>** afficher **État, Batterie, Signal, Réseau, Mon numéro de tél.**

commandes d'images

prise d'une photo

Appuyez sur la **touche de caméra**. Le téléphone affiche le viseur :



Remarque : il est possible que l'écran de votre téléphone diffère de celui illustré ci-dessus.

messages texte

envoi d'un message texte


Recherche :  >  Messagerie

> Nouveau message > Nouveau message court

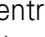
1 Rédigez le message. Lorsque vous avez terminé, appuyez sur **Envoi à**.

CONSEIL

Appuyez sur  pour passer d'une méthode d'entrée de texte à l'autre.

2 Faites défiler jusqu'à un nom figurant dans la liste **Envoyer à** et appuyez sur la touche centrale .

ou

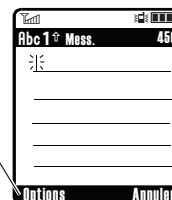
Faites défiler jusqu'à **[Nouveau numéro]** ou **[Nouvelle adresse courriel]** et appuyez sur la touche centrale . Ensuite, entrez le numéro de téléphone ou l'adresse de courriel et appuyez sur **Ok**.


3 Appuyez sur **Envoyer** pour envoyer le message.

messages texte

saisie de texte

Appuyez sur **Options** pour afficher le menu **Message**.



Appuyez sur  pour passer d'une méthode d'entrée de texte à l'autre.

Remarque : il est possible que l'écran de votre téléphone diffère de celui illustré ci-dessus.

iTAP English ou **iTAP Français** : appuyez une fois sur une touche, puis faites votre sélection parmi les mots suggérés en anglais ou en français.

Tap Français : appuyez sur une touche à plusieurs reprises jusqu'à ce que la lettre désirée s'affiche.

Enfoncem. prolongé : appuyez sur une touche à plusieurs reprises jusqu'à ce que la lettre, le chiffre ou le symbole désiré s'affiche.

Numérique : ne permet d'entrer que des chiffres.

Symbole : ne permet d'entrer que des symboles.

Conseils relatifs aux batteries

La durée de vie de la batterie dépend du réseau, de l'intensité du signal, de la température de fonctionnement, des fonctions sélectionnées et des accessoires utilisés.

- Utilisez toujours des batteries et des chargeurs Motorola Original. La garantie du téléphone ne couvre pas les dommages causés par l'utilisation de batteries et de chargeurs d'origine autre que Motorola.
- Les batteries neuves et celles qui n'ont pas été utilisées pendant une longue période peuvent nécessiter une charge prolongée.
- Lorsque vous chargez votre batterie, assurez-vous qu'elle reste à la température ambiante.
- Lorsque vous rangez votre batterie, gardez-la déchargée dans un endroit frais, sombre et sec.
- Évitez d'exposer les batteries à des températures inférieures à -10 °C (14 °F) ou supérieures à 45 °C (113 °F). Emportez toujours le téléphone avec vous lorsque vous quittez votre véhicule.
- Il est normal que les batteries s'usent et requièrent une charge prolongée. Si vous remarquez une diminution de la durée de vie de votre batterie, c'est qu'il est peut-être temps de vous en procurer une nouvelle.



Communiquez avec un centre de recyclage local pour connaître les méthodes de mise au rebut appropriées aux batteries.

Avertissement : ne jetez jamais les batteries au feu, car elles pourraient exploser.

Avant d'utiliser votre téléphone, veuillez lire les consignes de sécurité relatives aux batteries dans la section « Consignes de sécurité et information juridique » du présent guide.

Motorola, Inc.
Consumer Advocacy Office
1307 East Algonquin Road
Schaumburg, IL 60196
www.hellomoto.com
1 800 331-6456 (États-Unis)
1 888 390-6456 (ATS aux États-Unis pour les personnes malentendantes)
1 800 461-4575 (Canada)

Certaines fonctions du téléphone cellulaire dépendent des capacités et des paramètres du réseau de votre fournisseur de services. Par ailleurs, certaines fonctions peuvent ne pas avoir été activées par votre fournisseur de services ou offrir une fonctionnalité limitée selon les paramètres du réseau. Communiquez avec votre fournisseur de services pour tout renseignement au sujet de la disponibilité et de la fonctionnalité de ces caractéristiques. Toutes les fonctions, fonctionnalités et autres spécifications du produit, ainsi que l'information contenue dans le présent guide de l'utilisateur, se basent sur l'information la plus récente et sont jugées exactes au moment de la mise sous presse. Motorola se réserve le droit de modifier toute information sans préavis ni obligation. MMOTOROLA et le logo M stylisé sont des marques déposées auprès du US Patent & Trademark Office. Les marques de commerce Bluetooth sont la propriété de leur titulaire et sont utilisées par Motorola, Inc. en vertu d'une licence. Tous les autres noms de produits ou services sont la propriété de leur détenteur respectif. © Motorola, Inc., 2007.

Mise en garde : toute modification apportée au téléphone sans l'approbation expresse de Motorola annule le droit d'utilisation de l'appareil par le consommateur.

Dépannage

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, nous sommes là pour vous. Visitez le site : www.motorola.com/consumer/support, où vous pourrez sélectionner parmi plusieurs options de service à la clientèle. Vous pouvez aussi joindre le Centre de service à la clientèle de Motorola au numéro 1 800 461-4575 (au Canada) ou 1 800 331-6456 (aux États-Unis), ou encore, au numéro 1 888 390-6456 (ATS aux États-Unis pour les personnes malentendantes).

Données sur le taux d'absorption spécifique

Ce modèle de téléphone est conforme aux exigences gouvernementales en matière d'exposition à l'énergie radioélectrique.

Votre téléphone cellulaire est un émetteur-récepteur radio. Il est conçu et fabriqué conformément aux limites d'exposition à l'énergie radioélectrique (RF) prescrites par les organismes de réglementation du Canada et par la U.S. Federal Communications Commission des États-Unis. Ces limites font partie de lignes directrices exhaustives et établissent les niveaux permis d'exposition à l'énergie radioélectrique pour l'ensemble de la population. Ces directives sont fondées sur des normes développées par des organismes scientifiques indépendants, qui ont évalué les études scientifiques de façon périodique et approfondie. Les normes comportent une marge de sécurité importante visant à assurer la sécurité de toutes les personnes, peu importe leur âge ou leur état de santé.

Les normes d'exposition pour les téléphones cellulaires utilisent une unité de mesure connue sous le nom de Taux d'absorption spécifique, ou SAR. La limite SAR établie par les organismes de réglementation du Canada et par la FCC est de 1,6 W/kg.¹ Les tests relatifs au SAR sont menés à l'aide de positions d'utilisation standard définies par Santé Canada et par la FCC, avec une transmission à la plus haute puissance certifiée du téléphone dans toutes les bandes de fréquences testées. Bien que le SAR soit déterminé à la plus haute puissance certifiée, le SAR réel du téléphone pendant son utilisation peut être bien en-deçà de la valeur maximale permise, puisque le téléphone est conçu pour fonctionner à divers niveaux de puissance. Ces niveaux sont tributaires de la puissance minimale requise pour accéder au réseau. De façon générale, plus vous êtes près d'une antenne cellulaire, plus bas est le niveau de puissance. Avant qu'un modèle de téléphone ne soit offert à la population du Canada et des États-Unis, sa conformité aux limites établies pour chacun des gouvernements en matière d'exposition sécuritaire doit être testée et certifiée auprès d'Industrie Canada et de la FCC. Les tests sont effectués dans diverses positions et à divers endroits (p. ex., à l'oreille et porté sur le corps). Des rapports sont remis à la FCC et mis à la disposition d'Industrie Canada pour

2

évaluation. La valeur SAR la plus élevée pour ce modèle de téléphone testé à l'oreille est 1,03 W/kg, et lorsque porté sur le corps, tel que décrit dans ce guide de l'utilisateur, cette valeur est 0,84 W/kg. (Les mesures pour le port corporel varient selon les modèles de téléphone, en fonction des accessoires disponibles et de la réglementation).²

Bien que les niveaux SAR puissent varier selon les modèles de téléphone et leur position, ils sont tous conformes aux exigences gouvernementales relativement à l'exposition sécuritaire. Veuillez prendre note que toute modification en vue d'améliorer cet appareil pourrait entraîner une variation des niveaux de SAR des modèles subséquents. Néanmoins, tous les produits sont conçus conformément aux normes établies.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les taux d'absorption spécifiques (SAR), consultez le site Web de la Cellular Telecommunications & Internet Association (CTIA) :

<http://www.phonefacts.net>

ou celui de la Canadian Wireless Telecommunications Association (CWTA) :

<http://www.cwta.ca>

1. Au Canada et aux États-Unis, la limite du SAR pour les téléphones cellulaires offerts au public est de 1,6 watts/kg (W/kg) en moyenne pour un gramme de tissu. La norme comporte une marge de sécurité importante pour fournir une protection additionnelle au public et pour tenir compte de toute variation possible de mesure.
2. Parmi les autres sources de renseignements pertinents, notons le protocole de test de Motorola, la procédure d'évaluation et la zone d'incertitude de mesurage.

Déclaration de Conformité aux Directives de l'Union européenne

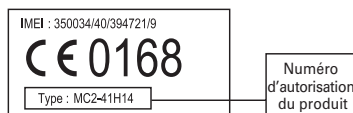


Par les présentes, Motorola déclare que ce produit est conforme :

- Aux exigences essentielles et aux autres dispositions pertinentes de la directive 1999/5/CE

3

- À toutes les autres directives pertinentes de l'UE



L'étiquette ci-dessus illustre un numéro d'autorisation du produit typique. Vous trouverez la déclaration de conformité à la directive 1999/5/CE relative à votre produit à www.motorola.com/rtte. Pour trouver votre déclaration de conformité, entrez le numéro d'autorisation du produit figurant sur l'étiquette de votre produit dans le champ « Search » sur le site Web.

Renseignements généraux et de sécurité

Vous trouverez dans cette section des renseignements importants concernant la façon sûre et efficace d'utiliser votre dispositif mobile. Lisez cette information avant d'utiliser votre dispositif mobile.*

Exposition à l'énergie radioélectrique

Votre dispositif mobile est doté d'un émetteur et d'un récepteur. Quand il est SOUS TENSION, il reçoit et transmet de l'énergie radioélectrique. Lorsque vous communiquez au moyen de votre dispositif mobile, le système traitant votre appel contrôle le niveau de puissance à laquelle votre dispositif transmet.

Votre dispositif mobile Motorola est conçu conformément aux exigences de votre pays concernant l'exposition humaine à l'énergie radioélectrique.

Précautions relatives à fonctionnement

Pour obtenir un rendement optimal du dispositif mobile et vous assurer que vous vous exposez à l'énergie radioélectrique selon les normes pertinentes, veuillez toujours suivre les consignes et précautions suivantes.

Entretien de l'antenne externe

Si votre dispositif mobile comporte une antenne externe, n'utilisez que l'antenne fournie par Motorola ou une antenne de remplacement approuvée

* L'information présentée dans ce document remplace les consignes de sécurité générales contenues dans les guides de l'utilisateur publiés avant le 1er mai 2006.

4

par Motorola. L'utilisation d'une antenne non approuvée ou les modifications ou accessoires non autorisés peuvent endommager le dispositif mobile ou faire en sorte que votre dispositif ne soit plus conforme aux exigences réglementaires en vigueur dans votre pays.

NE touchez PAS l'antenne externe quand vous UTILISEZ le dispositif mobile. Le fait de toucher l'antenne nuit à la qualité de transmission des appels et peut entraîner le fonctionnement du dispositif mobile à une puissance plus élevée que nécessaire.

Mode d'emploi du produit

Lorsque vous acheminez ou lorsque vous recevez un appel téléphonique, tenez votre dispositif mobile comme s'il s'agissait d'un téléphone fixe.

Si vous portez le dispositif mobile sur vous, placez-le toujours dans une pince, un support, un étui, un boîtier ou un harnais fourni ou approuvé par Motorola.

Si vous n'utilisez pas d'accessoire de transport fourni ou approuvé par Motorola, gardez le dispositif mobile et son antenne à une distance d'au moins 2,5 centimètres (1 pouce) de votre corps au cours de la transmission.

Pendant que vous utilisez une des fonctions de transmission de données du dispositif mobile, avec ou sans câble, placez le dispositif mobile et son antenne à au moins 2,5 cm (1 po) de votre corps.

L'utilisation d'accessoires non fournis ou approuvés par Motorola peut entraîner le fonctionnement du dispositif mobile à des niveaux d'énergie RF supérieurs aux normes d'exposition établies. Pour obtenir une liste des accessoires fournis ou approuvés par Motorola, visitez notre site Web à : www.motorola.com.

Interférence radioélectrique et compatibilité

Presque tous les appareils électroniques sont sujets aux interférences radioélectriques externes s'ils sont mal protégés, mal conçus ou mal configurés pour supporter l'énergie radioélectrique. Dans certaines situations, votre dispositif mobile peut brouiller d'autres dispositifs.

Suivez les directives pour éviter les problèmes d'interférence

Mettez votre dispositif mobile hors tension dans les lieux où des affiches vous demandent de le faire. Parmi ces lieux, notons les hôpitaux et les

5

établissements de santé qui utilisent du matériel sensible à l'énergie radioélectrique externe.

Dans un avion, mettez votre dispositif mobile hors tension lorsque le personnel de bord vous indique de le faire. Si votre dispositif comporte un mode « avion » ou une fonction similaire, consultez le personnel de bord quant à l'utilisation à bord de l'avion.

Stimulateurs cardiaques

Si vous portez un stimulateur cardiaque, consultez votre médecin avant d'utiliser ce dispositif.

Les personnes qui portent un stimulateur cardiaque doivent prendre les précautions suivantes :

- TOUJOURS garder leur dispositif mobile à une distance d'au moins 20 cm (8 po) de leur stimulateur cardiaque quand le dispositif est SOUS TENSION;
- NE PAS transporter leur dispositif mobile dans une poche de poitrine;
- utiliser leur téléphone du côté opposé à leur stimulateur cardiaque afin de réduire les possibilités d'interférence;
- mettre immédiatement leur dispositif mobile HORS TENSION s'ils soupçonnent une interférence.

Prothèses auditives

Certains dispositifs mobiles peuvent causer de l'interférence en présence de diverses prothèses auditives. Le cas échéant, veuillez consulter votre fabricant de prothèses auditives ou votre médecin afin de discuter de solutions au problème.

Autres appareils médicaux personnels

Si vous utilisez tout autre appareil médical personnel, consultez votre médecin ou le fabricant pour savoir si l'appareil est convenablement protégé contre l'énergie radioélectrique.

Précautions au volant

Vérifiez les lois et règlements reliés à l'utilisation des dispositifs mobiles dans les régions où vous conduisez. Conformez-vous à ces lois et règlements en tout temps.

Lorsque vous utilisez votre dispositif mobile en conduisant, veuillez respecter les consignes suivantes :

6

- Accordez toute votre attention à la conduite et à la route. L'utilisation d'un dispositif mobile peut détourner votre attention de la route. Si un appel nuit à votre concentration pour la conduite, interrompez-le.
- Utilisez le fonctionnement mains libres, si possible.
- Rangez-vous sur l'accotement et stationnez votre véhicule avant d'acheminer un appel ou de répondre à un appel lorsque les conditions routières l'exigent.

Vous trouverez une liste des pratiques de conduite sécuritaire sous la rubrique « Pratiques intelligentes lorsque vous êtes au volant » à la fin de ce guide et sur le site Web de Motorola :

www.motorola.com/callsmart.

Avertissements en matière d'utilisation

Conformez-vous à l'affichage sur l'utilisation des dispositifs mobiles dans des lieux publics, comme les établissements de santé ou les zones de dynamitage.

Coussins gonflables des véhicules automobiles

Ne placez pas un dispositif mobile dans la zone de déploiement d'un coussin gonflable.

Milieux potentiellement explosifs

Les milieux potentiellement explosifs sont généralement dotés d'un affichage, mais pas toujours. Parmi ceux-ci, citons les sites de ravitaillement en carburant, comme les cales de navires, les installations de transfert ou d'entreposage de combustibles ou de produits chimiques, les zones où l'air contient des produits chimiques ou des particules, comme du grain, de la poussière ou de la poudre métallique.

Si vous vous trouvez dans un tel milieu, éteignez votre dispositif mobile et évitez de retirer, d'installer ou de charger les batteries. En effet, toute étincelle produite dans ce genre de milieu peut provoquer une explosion ou un incendie.

Produits endommagés

Si la batterie ou le dispositif mobile a été submergé dans du liquide, s'il a été percé ou s'il est tombé avec force, ne l'utilisez pas jusqu'à ce que vous l'ayez apporté dans un centre de réparation Motorola autorisé. Ne tentez pas de le sécher avec une source de chaleur externe, telle qu'un four à micro-ondes.

7

Chargeurs et batteries

Si un bijou, une clé, une chaînette ou tout autre objet conducteur entre en contact avec les bornes de la batterie, il peut établir un circuit électrique (court-circuit), devenir très chaud et causer des dommages ou des blessures.



Manipulez avec soin toute batterie chargée, particulièrement lorsque vous l'insérez dans une poche, un sac ou un contenant renfermant des objets métalliques. **Utilisez uniquement des batteries et chargeurs Motorola Original.**

Mise en garde : pour éviter tout risque de blessure, ne jetez pas les batteries au feu.

Les symboles suivants peuvent apparaître sur votre batterie, chargeur ou dispositif mobile :

Symbole	Signification
	Des consignes de sécurité importantes suivent ci-après.
	Évitez de jeter au feu votre batterie ou votre dispositif mobile.
	Il est possible que votre batterie ou votre dispositif mobile doivent être recyclés, conformément aux règlements locaux. Pour plus d'information à ce sujet, communiquez avec les autorités de réglementation locales.
	Évitez de jeter votre batterie ou votre dispositif mobile aux ordures.
	Votre dispositif mobile contient une batterie interne au lithium ionique.
	Évitez de mouiller votre batterie, votre chargeur ou votre dispositif mobile.
	À pleine puissance, l'écoute prolongée du baladeur peut endommager l'oreille de l'utilisateur.

8

Risque d'étouffement

Votre dispositif mobile ou ses accessoires peuvent comporter des pièces détachables présentant un risque d'étouffement pour les jeunes enfants. Tenez votre dispositif mobile et ses accessoires hors de la portée des enfants.

Pièces en verre

Certaines pièces de votre dispositif mobile peuvent contenir du verre, qui peut se briser si le produit tombe sur une surface dure ou subit un choc considérable. S'il y a bris de verre, n'y touchez pas et n'essayez pas d'en ramasser les morceaux. Cessez d'utiliser votre dispositif mobile jusqu'à ce que le verre ait été remplacé dans un centre de services reconnu.

Crises épileptiques et voiles noirs

Certaines personnes sont sujettes aux crises d'épilepsie ou aux voiles noirs lorsqu'elles sont exposées aux clignotements lumineux, par exemple lorsqu'elles jouent à des jeux vidéo. Ces crises d'épilepsie et voiles noirs peuvent se produire même si une personne n'a jamais été victime de tels troubles auparavant. Si vous avez déjà été victime de crises d'épilepsie ou de voiles noirs, ou si quelqu'un de votre famille en a déjà été victime, veuillez consulter un médecin avant de jouer à des jeux vidéo ou d'activer la fonction de clignotement lumineux (si disponible) du dispositif mobile.

Cessez d'utiliser l'appareil et consultez un médecin si l'un des symptômes suivants se manifeste : convulsions, contraction des yeux ou d'un muscle oculaire, évanouissement, mouvements involontaires ou désorientation. Il est toujours recommandé de maintenir une certaine distance entre l'écran et vos yeux. Laissez les lumières allumées dans la pièce, faites une pause de 15 minutes à chaque heure et cessez d'utiliser l'appareil si vous êtes très fatigué.

Mise en garde contre l'utilisation à un volume élevé

À pleine puissance, l'écoute prolongée du baladeur peut endommager l'oreille de l'utilisateur.



Mouvement répétitif

Lorsque vous faites des gestes, par exemple en appuyant sur des touches à répétition ou en tapant des caractères, il est possible que vous ressentiez un malaise occasionnel dans les mains, les bras, les épaules, le cou ou d'autres parties de votre corps. Si vous continuez à

9

éprouver de l'inconfort pendant ou après une telle utilisation, cessez d'utiliser l'appareil et consultez un médecin.

Avis d'Industrie Canada aux utilisateurs

L'utilisation de l'appareil doit répondre aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas émettre de brouillage nuisible, et (2) cet appareil doit accepter toute interférence, y compris toute interférence qui pourrait occasionner un fonctionnement inopportun. Voir RSS-GEN 7.1.5.

Avis de la FCC aux utilisateurs

Motorola n'approuve aucune modification effectuée sur l'appareil par les utilisateurs, quelle qu'en soit la nature. Toute modification peut annuler le droit d'utilisation de l'appareil par l'utilisateur. Voir 47 CFR Sec. 15.21.

Cet appareil est conforme à la Partie 15 des règlements de la FCC.

L'utilisation de l'appareil doit répondre aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas émettre de brouillage nuisible, et (2) cet appareil doit accepter toute interférence, y compris toute interférence qui pourrait occasionner un fonctionnement inopportun. Voir 47 CFR Sec. 15.19(3).

Si votre appareil mobile ou accessoire est muni d'un connecteur USB, ou s'il est considéré comme un périphérique pouvant être branché à un ordinateur aux fins de transfert de données, il constitue un appareil de classe B auquel l'énoncé suivant s'applique :

Cet appareil a été testé et est conforme aux limites imposées pour les dispositifs numériques de Classe B conformément à la partie 15 des règlements de la FCC. Ces limites ont été établies pour offrir une protection raisonnable contre l'interférence nuisible dans les bâtiments résidentiels. Cet appareil génère, utilise et peut émettre des radio-fréquences et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux directives, peut causer de l'interférence nuisible aux communications radio. Cependant, il n'y a aucune garantie d'absence de toute interférence dans une installation donnée. Si l'appareil cause de l'interférence nuisible à la réception des postes de radio ou de télévision, ce qui peut être déterminé en mettant l'appareil hors

10

tension puis sous tension, il est recommandé que l'utilisateur tente de prévenir cette interférence de l'une des manières suivantes :

- réorienter ou rediriger l'antenne de réception;
- augmenter la distance entre l'appareil et le récepteur;
- brancher l'appareil dans une prise d'un circuit différent de celui auquel est branché le récepteur;
- communiquer avec le détaillant ou avec un technicien qualifié en radio/télévision pour obtenir de l'aide.

Garantie limitée de Motorola pour les États-Unis et le Canada

Couverture de la garantie

Sous réserve des exclusions décrites ci-dessous, Motorola, Inc. garantit que ses téléphones et ses radios bidirectionnelles personnelles fonctionnant dans le service radio familial (FRS) ou le service radio mobile général (ci-après nommés « Produits »), les accessoires certifiés ou de marque Motorola vendus pour l'usage avec les Produits (ci-après nommés « Accessoires ») ainsi que les logiciels Motorola contenus sur les CD-ROM ou tout autre support matériel vendus pour l'usage avec les Produits (ci-après nommés « Logiciels »), sont exempts de défauts de fabrication ou de main d'œuvre dans des conditions d'utilisation normales et pour la(les) période(s) mentionnée(s) ci-dessous. Cette garantie limitée constitue le recours exclusif du consommateur quant aux nouveaux Produits, Accessoires et Logiciels Motorola achetés par les consommateurs au Canada ou aux États-Unis et accompagnés d'une garantie écrite, et s'applique de la manière suivante :

Produits et accessoires

Produits couverts par la garantie	Durée de la couverture
Produits et Accessoires tels que définis ci-dessus, sous réserve d'autres dispositions dans la présente garantie.	Un (1) an à compter de la date d'achat par le premier utilisateur final du Produit, sous réserve d'autres dispositions dans la présente garantie.

11

Produits couverts par la garantie	Durée de la couverture
Étuis et accessoires décoratifs. Couvertures décoratives, boîtiers, couvertures PhoneWrap ^{MC} et étuis.	Garantie limitée à vie pour la durée d'appartenance au premier acheteur du Produit.
Écouteurs monophoniques. Les écouteurs et les écouteurs avec micro-rail transmettant des sons monophoniques par connexion filaire.	Garantie limitée à vie pour la durée d'appartenance au premier acheteur du Produit.
Accessoires pour radios bidirectionnelles personnelles et professionnelles.	Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat par le premier utilisateur final du Produit.
Produits et accessoires réparés ou remplacés.	La garantie est valide pour la durée restante de la garantie originale ou pour quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de retour au consommateur, la durée la plus longue prévalant.

Exclusions

Usure normale. L'entretien périodique, les réparations et le remplacement de pièces rendus nécessaires par l'usure normale ne sont pas couverts par la garantie.

Les batteries. Seules les batteries dont la pleine capacité est inférieure à 80 % de la capacité normale ainsi que les batteries qui coulent sont couvertes par cette garantie limitée.

Usage anormal et abusif. Les défauts ou dommages résultant de ce qui suit : (a) l'utilisation ou le rangement inapproprié, l'usage anormal ou abusif, les accidents ou la négligence comme les dommages physiques (fissures, égratignures, etc.) à la surface du Produit découlant d'une mauvaise utilisation; (b) le contact avec des liquides, l'eau, la pluie,

12

l'humidité extrême ou une forte transpiration, le sable, la saleté ou toute chose semblable, la chaleur extrême ou la nourriture; (c) l'utilisation de produits ou d'accessoires à des fins commerciales ou à toutes fins soumettant le produit ou l'accessoire à un usage ou des conditions hors du commun; et (d) tout autre acte dont Motorola n'est pas responsable ne sont pas couverts par la garantie.

Utilisation de produits et accessoires non fabriqués par Motorola. Les défauts ou dommages résultant de l'utilisation de produits, d'accessoires, de logiciels ou de tout autre périphérique non certifié ou de marque autre que Motorola ne sont pas couverts par la garantie.

Réparations ou modifications non autorisées. Les défauts ou dommages résultant de la réparation, de l'essai, de l'ajustement, de l'installation, de l'entretien, de l'altération ou de la modification, de quelque manière que ce soit, par toute entité autre que Motorola ou ses centres de service autorisés ne sont pas couverts par la garantie.

Produits altérés. Les Produits ou Accessoires dont : (a) le numéro de série ou l'étiquette de date a été enlevé, altéré ou oblitéré; (b) le sceau est brisé ou affiche des signes évidents de manipulation; (c) les numéros de série des cartes ne correspondent pas, et (d) les pièces ou le boîtier sont de marque autre ou non conformes à Motorola ne sont pas couverts par la garantie.

Services de communication. Les défauts, dommages ou défaillances du Produit, de l'Accessoire ou du Logiciel causés par tout service de communication ou signal auquel vous êtes abonné ou que vous utilisez avec le Produit, l'Accessoire ou le Logiciel, ne sont pas couverts par la garantie.

Logiciels

Produits couverts par la garantie	Durée de la couverture
Logiciels. S'applique uniquement aux défauts matériels du support contenant la copie du logiciel (p. ex. CD-ROM ou disquette).	Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat.

13

Exclusions

Logiciel contenu sur un support matériel. Motorola ne garantit pas que le logiciel satisfera à vos exigences ou fonctionnera en combinaison avec tout équipement ou application logicielle fourni par un tiers, que le fonctionnement du logiciel ne présentera aucune erreur ou que toutes les déficiences du logiciel seront corrigées.

Logiciel NON contenu sur un support matériel. Tout logiciel non fourni sur support matériel (p. ex. les logiciels téléchargés à partir d'Internet) est offert « tel quel » et sans garantie.

Qui est couvert?

Cette garantie s'applique uniquement au premier utilisateur final et n'est pas transférable.

Engagement de Motorola

Motorola réparera, remplacera ou remboursera, à sa discrétion et sans frais, le prix d'achat de tout produit, accessoire ou logiciel non conforme à la présente garantie. Des produits, accessoires ou pièces remis à neuf, reconstruits ou de seconde main fonctionnellement équivalents peuvent être utilisés. Aucun logiciel, données ou application ajouté à votre produit, accessoire ou logiciel, incluant mais sans s'y limiter les contacts personnels, les jeux et les sonneries, ne sera réinstallé. Pour éviter de perdre de tels logiciels, données ou applications, veuillez créer une copie de secours avant de demander le service.

Comment obtenir le service sous garantie

États-Unis	Téléphone : 1 800 331-6456 Téléavertisseurs : 1 800 548-9954 Radios bidirectionnelles et dispositifs de messagerie : 1 800 353-2729
Canada	Tous les produits : 1 800 461-4575
ATS	1 888 390-6456

Dans le cas des **accessoires** et **logiciels**, veuillez composer le numéro de téléphone ci-dessus et demander de l'aide pour le produit avec lequel l'accessoire ou le logiciel est utilisé.

On vous indiquera comment procéder à l'expédition, à vos frais, des Produits, Accessoires ou Logiciels à un centre de réparation Motorola

14

autorisé. Pour obtenir le service, vous devez fournir : (a) une copie du reçu, de l'acte de vente ou toute autre preuve d'achat comparable; (b) une description écrite du problème; (c) le nom de votre fournisseur de service, le cas échéant; (d) le nom et l'adresse du détaillant, le cas échéant, et surtout; (e) votre numéro de téléphone et votre adresse.

Autres exclusions

LES GARANTIES IMPLICITES, INCLUANT MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES RELATIVES À LA QUALITÉ MARCHANDE ET L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER SE LIMITENT À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, SANS QUOI LES RÉPARATIONS, REMPLACEMENTS OU REMBOURSEMENT PRÉVUS DANS CETTE GARANTIE LIMITÉE CONSTITUENT LE RECOURS EXCLUSIF DU CONSOMMATEUR ET SONT OFFERTS AU LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, IMPLICITE OU EXPRESSE. MOTOROLA NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE, QUE CE SOIT UNE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE OU DÉLICTELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), POUR DES DOMMAGES EXCÉDANT LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT, NI DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCIDENTELS, PARTICULIERS OU ACCESSOIRES DE QUELQUE SORTIE QUE CE SOIT, NI DES PERTES DE REVENUS OU DE PROFITS, PERTES COMMERCIALES, PERTE D'INFORMATION OU DE DONNÉES, PERTE DE LOGICIEL OU D'APPLICATION OU AUTRE PERTE FINANCIÈRE LIÉE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT À L'UTILISATION OU À L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE PRODUIT, L'ACCESSOIRE OU LE LOGICIEL DANS LA MESURE OÙ CES DOMMAGES PEUVENT ÊTRE NON-RECONNUS PAR LA LOI.

Certaines provinces et autres juridictions ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages consécutifs ou indirects, ou encore la limitation de la durée d'une garantie; par conséquent, il est possible que certaines limitations ou exclusions présentées ci-dessus ne s'appliquent pas à vous. Cette garantie vous confère des droits légaux spécifiques; il est possible que vous ayez d'autres droits pouvant varier d'une juridiction à une autre.

Les lois des États-Unis et d'autres pays confèrent à Motorola certains droits d'exclusivité sur les logiciels protégés par droit d'auteur, dont des droits exclusifs de reproduction et de distribution de copies de tels

15

logiciels. Les logiciels Motorola peuvent être copiés, utilisés et redistribués uniquement avec les Produits associés au logiciel Motorola en question. Aucune autre utilisation n'est autorisée, y compris mais de façon non limitative, le démontage d'un tel logiciel Motorola ou l'exercice de certains droits exclusifs sur un tel logiciel.

Compatibilité des aides à l'audition avec les téléphones cellulaires

Certains téléphones Motorola sont évalués en fonction d'une compatibilité avec les aides à l'audition. Si la boîte du modèle que vous avez choisi porte la mention « Coté pour les aides à l'audition », les explications suivantes s'appliquent.

Lorsque certains téléphones cellulaires sont utilisés à proximité de certains appareils auditifs (aides à l'audition et implants cochléaires), les utilisateurs peuvent percevoir un bruit de bourdonnement, de ronronnement ou de sifflement plaintif. Certains appareils auditifs sont plus immunisés que d'autres contre ces bruits parasites, et les téléphones ne produisent pas tous la même quantité de parasites.

L'industrie du téléphone sans fil a établi des cotes pour certains de ses modèles de téléphones cellulaires afin d'aider les utilisateurs d'appareils auditifs à choisir un téléphone qui soit compatible avec leur appareil. Toutefois, les téléphones n'ont pas tous été cotés. Les modèles cotés portent la mention de cette cote sur leur boîte ou sur une étiquette apposée sur la boîte.

Les cotes ne constituent pas des garanties. Les résultats varient en fonction de l'appareil auditif et de la perte auditive de l'utilisateur. Si votre appareil auditif s'avère sensible aux interférences, vous pourriez ne pas être en mesure d'utiliser un téléphone coté. La meilleure façon d'évaluer si le téléphone convient à vos besoins est d'en faire l'essai avec votre appareil auditif.

Cotes M : les téléphones cotés M3 ou M4 répondent aux exigences de la FCC et sont susceptibles de causer moins d'interférences aux appareils auditifs que les téléphones qui ne sont pas étiquetés. La cote M4 est la plus performante des deux cotes.

16

Cotes T : les téléphones cotés T3 ou T4 répondent aux exigences de la FCC et sont susceptibles de fonctionner plus adéquatement avec un capteur téléphonique d'appareil auditif (phonocapteur) qu'un téléphone non coté. La cote T4 est la plus performante des deux cotes. (Prenez note que les appareils auditifs ne sont pas tous équipés d'un capteur téléphonique.)

Il est également possible de mesurer l'immunité des appareils auditifs contre ce type d'interférence. Votre fabricant d'appareils auditifs ou un professionnel en santé auditive peut vous aider à obtenir les résultats qui s'appliquent à votre appareil auditif. Plus votre aide à l'audition est immunisée, moins vous risquez d'être confronté à des bruits parasites émis par les téléphones cellulaires.

Information provenant de l'Organisation mondiale de la Santé

Les informations scientifiques actuellement disponibles n'indiquent pas la nécessité de précautions d'utilisation pour les téléphones mobiles. Toutefois, si vous êtes préoccupé par de tels risques, vous pourriez souhaiter limiter votre exposition ou celle de vos enfants aux radiofréquences en limitant la durée des appels ou en utilisant des appareils sans fil, afin d'éloigner les téléphones mobiles de votre tête et de votre corps.

Source : WHO Fact Sheet 193

Renseignements supplémentaires :

<http://www.who.int./peh-emf>

Enregistrement du produit

Enregistrement de produit en ligne :

direct.motorola.com/hellomoto/

Motosupport/source/registration.asp

L'enregistrement du produit constitue une étape importante afin de profiter pleinement de votre produit Motorola. L'enregistrement nous aide à faciliter notre service de garantie et nous permet de communiquer avec vous si le produit nécessite une mise à jour ou autres services.

L'enregistrement ne concerne que les résidents des États-Unis et n'est pas obligatoire aux fins de la garantie.

17

Veillez conserver votre preuve d'achat dans vos dossiers. Pour obtenir les services en vertu de la garantie sur votre produit de communications personnelles de Motorola, vous devrez fournir une copie de cette preuve d'achat afin de confirmer l'état de la garantie.

Merci d'avoir choisi un produit de Motorola.

Assurance de la loi sur l'exportation

Ce produit est contrôlé par des règlements sur l'exportation des États-Unis d'Amérique et du Canada. Les gouvernements du Canada et des États-Unis peuvent restreindre l'exportation ou la réexportation de ce produit vers certaines destinations. Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada ou le Department of Commerce des États-Unis.

Téléphones sans fil : les nouveaux produits recyclables

Votre téléphone sans fil peut être recyclé. Vous pourrez ainsi contribuer à réduire la quantité de déchets dans les décharges, et favoriser le recyclage de matières dans de nouveaux produits.

La CTIA (Cellular Telecommunications Industry Association) et ses membres encouragent les consommateurs à recycler leurs téléphones, et ont pris des mesures pour promouvoir la collecte et le recyclage écologique des appareils sans fil.

En tant qu'utilisateur de téléphone sans fil, vous avez un rôle important à jouer pour vous assurer que votre téléphone est correctement recyclé. Lorsque viendra le moment de cesser d'utiliser ce téléphone ou d'en acheter un nouveau, n'oubliez pas que le téléphone, le chargeur et plusieurs accessoires peuvent être recyclés. C'est facile. Pour en savoir davantage sur le programme de recyclage des appareils sans fil de la CTIA, visitez le site Web :

recycling.motorola.young-america.com/index.html

Étiquette sur le perchlorate – Californie

Certains téléphones cellulaires sont alimentés par une batterie de secours interne fixe, rattachée à une carte de circuit imprimé, pouvant contenir

18

une très petite quantité de perchlorate. En pareil cas, les lois de la Californie exigent que l'étiquette suivante soit apposée :

« Ce produit contient du perchlorate. Des consignes de manipulation particulières peuvent s'appliquer. Consultez le site www.dtsc.ca.gov/hazardouswaste/perchlorate. » Aucune consigne de manipulation particulière ne s'applique aux consommateurs.

Pratiques intelligentes lorsque vous êtes au volant

Drive Safe, Call Smart^{MS}

Vérifiez les lois et règlements liés à l'utilisation des dispositifs mobiles dans les régions où vous vous déplacez. Conformez-vous à ces lois et règlements en tout temps. L'utilisation de ces dispositifs peut être interdite ou restreinte dans certaines régions. Rendez-vous sur www.motorola.com/callsmart pour plus de renseignements.

Votre dispositif mobile vous permet de communiquer, vocalement et par transmission de données, pratiquement n'importe où et n'importe quand, partout où le service cellulaire est offert et où des conditions sécuritaires le permettent. Lorsque vous conduisez un véhicule, la conduite est votre principale responsabilité. Si vous décidez d'utiliser votre dispositif mobile pendant que vous conduisez, rappelez-vous les conseils suivants :

- **Familiarisez-vous avec votre dispositif mobile Motorola et avec ses fonctions, comme la composition et la recomposition rapides.**

Lorsqu'elles sont disponibles, ces fonctions vous permettent de faire des appels sans vous distraire de la conduite.

- **Lorsque vous y avez accès, utilisez un dispositif mains libres.** Si possible, maximisez les avantages pratiques de votre dispositif mobile grâce à l'un des nombreux accessoires mains libres Motorola Original.



- **Placez votre dispositif mobile à portée de la main.**

Veillez à pouvoir accéder à votre dispositif mobile sans quitter la route des yeux. Si vous recevez un appel à un moment inopportun, dans la mesure du possible, laissez votre boîte vocale prendre le message pour vous.

19

- **Dites à la personne avec qui vous conversez que vous conduisez et, au besoin, suspendez l'appel dans une circulation dense ou dans des conditions météorologiques dangereuses.** La pluie, le grésil, la neige, la glace et la circulation dense peuvent présenter des dangers.
- **Ne prenez pas de notes et ne cherchez pas de numéro de téléphone pendant que vous êtes au volant.** Le fait de prendre des notes ou de consulter votre carnet d'adresses vous distrait de votre première responsabilité, la prudence au volant.
- **Composez intelligemment, après avoir évalué l'importance du trafic routier. Si possible, faites vos appels quand le véhicule est immobile ou avant de vous engager en pleine circulation.** Si vous devez faire un appel en roulant, ne composez que quelques chiffres, surveillez la route et vos rétroviseurs, puis poursuivez.
- **Ne vous engagez pas dans des conversations stressantes ou émotives. Cela pourrait détourner votre attention de la route.** Informez vos interlocuteurs que vous conduisez et suspendez la conversation lorsqu'elle risque de vous distraire de la conduite.
- **Utilisez votre dispositif mobile pour demander de l'aide.** Composez le 911 ou tout autre numéro d'urgence en cas d'incendie, d'accident de la circulation ou d'urgences médicales.*
- **Utilisez votre dispositif mobile pour apporter de l'aide en cas d'urgence.** Si vous êtes témoin d'un accident de la circulation, d'un crime ou de toute autre urgence où une vie est menacée, composez le 911 ou tout autre numéro d'urgence, comme vous aimeriez que d'autres le fassent pour vous.*
 - **Au besoin, appelez l'assistance routière ou composez tout autre numéro cellulaire d'aide qui n'est pas destiné aux urgences.** Si vous voyez un véhicule en panne qui ne représente pas de risque sérieux, une signalisation brisée, un accident mineur où personne n'a été blessé, ou encore un véhicule que vous savez avoir été volé, appelez l'assistance routière ou tout autre numéro cellulaire d'aide qui n'est pas destiné aux urgences.*

* Dans les régions où le service cellulaire est offert.

20

accessoires



Casque stéréo



Chargeur pour la voiture



Casque Bluetooth^{MD}

Vous pouvez vous procurer ces accessoires, le guide d'utilisation ainsi que des renseignements supplémentaires au sujet du K1m à l'adresse suivante :

www.motorola.ca/K1mBellsupport/fr 6809510A22-O